http://www.snetap-fsu.fr/Langues-vivantes-Le-Snetap-FSU-s.html



Langues vivantes : Le Snetap-FSU s'adresse à la DGER

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Langues vivantes : Le Snetap-FSU s'adresse à la DGER

Le 15 décembre 2016, dans un courrier adressé au Directeur Général de l'Enseignement et de la recherche, le Snetap-<u>FSU</u> a souhaité l'informer du travail engagé sur la question des langues vivantes dans l'enseignement agricole et l'interpeller sur plusieurs éléments, d'ordre réglementaire :

- Le non respect des référentiels d'enseignement : les seuils de dédoublement et les horaires affectés aux langues vivantes ne sont pas toujours appliqués,
- Les regroupements d'élèves de différents niveaux en LV2 qui se multiplient dans les établissements et mettent les élèves et les enseignants en difficulté,
- L'inégalité dans les choix de langues vivantes selon les établissements et les diplômes qui conduisent les établissements à faire appel aux dispositifs d'enseignement à distance payant,
- Le volume horaire imparti jugé insuffisant pour atteindre les objectifs du CECRL. Ces horaires ont diminué au gré des réformes et semblent contradictoires avec la volonté affichée de renforcer la maîtrise des langues vivantes chez les apprenants,
- La non application de la note de service du 13 février 2007 qui prévoit le dédoublement à partir du 21ème élève dans les classes de première et terminale sur la totalité des horaires de langues.

Pour évoquer l'ensemble de ces points le Snetap-FSU demande une rencontre avec la DGER et l'Inspection.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2